

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 2 mars 2026 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Gervaise St-Amour, Kevin Matthews, Luc Jr. Waters, Mélanie Emond, Daniel Clément et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Robert Berniquez, sont également présentes, Cynthia Emond, directrice générale et Hélène Joanisse, directrice générale adjointes et greffière adjointe, qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Robert Berniquez, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

Avis de convocation

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu les avis de convocation pour cette séance extraordinaire, conformément à la loi. Trois (3) sujets sont à l'ordre du jour.

Avec 3 sujets :

- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024;
- Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
- Demandes urgentes – École Ste-Thérèse de Cayamant

2026-03-23

Dépôt du rapport du vérificateur et rapports financiers vérifiés pour 2024

La directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport du vérificateur et les rapports financiers vérifiés pour l'année 2024, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

ATTENDU QU'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2024 a été faite par Mme Marie-Ève Saumure de chez Mallette S.E.N.C.R.L. Expertise comptable, financière, légale et stratégique.

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Daniel Clément, propose et il est résolu de constater le dépôt des rapports financiers et du rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2024. Il est également résolu que le rapport auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation soit fait tel que l'exige la loi.

Adoptée unanimement.

2026-03-24

Avis au ministère - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 241 202\$ pour l'entretien du réseau routier

local pour l'année civile 2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Luc Jr. Waters, propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée unanimement.

2026-03-25

DEMANDES URGENTES – ÉCOLE STE-THÉRÈSE DE CAYAMANT

ATTENDU QUE l'éducation est un droit fondamental protégé notamment par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et par la *Loi sur l'instruction publique*, garantissant à chaque enfant le droit à des services éducatifs de qualité, dans un environnement sécuritaire et propice à l'apprentissage ;

ATTENDU QUE Cayamant fait partie de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau qui est une des MRC les plus dévitalisées;

ATTENDU QUE l'École Sainte-Thérèse-de-Cayamant fait face à des difficultés importantes et persistantes de recrutement et de rétention de personnel enseignant, de professionnels scolaires et d'aides à la classe ;

ATTENDU QUE ces difficultés entraînent des conséquences directes sur :

- la qualité des apprentissages ;
- le respect du rythme et des besoins particuliers des élèves ;
- le climat scolaire et la gestion des comportements ;
- la sécurité des élèves et du personnel ;
- l'égalité des chances et l'accès équitable aux services éducatifs ;
- les traces laissées sur chacun des enfants ;
- des bases de l'éducation instables voire même des échecs;
- des enfants démotivés voire même des décrocheurs.

ATTENDU QUE la réalité des classes à doubles niveaux exige un encadrement accru, des ressources humaines supplémentaires, les techniciens en éducation spécialisé, les techniciens en loisirs, les spécialistes pour les besoins spécialisés, les aides en classe pour lesquelles le gouvernement attribue des sommes fixes par élève, que Cayamant n'a pas ou ne semble pas avoir ;

ATTENDU QUE des outils pédagogiques adaptés afin d'assurer une réussite éducative équitable pour tous les élèves, lesquels devraient minimalement être donné au remplaçant, le cas échéant ;

ATTENDU QUE l'absence ou l'insuffisance de personnel qualifié compromet la mise en place des plans d'intervention, le soutien aux élèves en difficulté et le respect des obligations légales du réseau scolaire ;

ATTENDU QUE les municipalités sont des partenaires essentiels du développement social, éducatif et communautaire de leur territoire ;

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité morale et collective de défendre les droits fondamentaux des enfants de leur territoire ;

ATTENDU QUE les enfants de notre municipalité ont droit aux mêmes conditions d'enseignement, aux mêmes services spécialisés et aux mêmes ressources professionnelles que ceux des milieux urbains ;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d'œuvre en milieu rural ne peut justifier une diminution des services éducatifs;

ATTENDU QUE la pénurie de main-d'œuvre ne peut justifier une dégradation des conditions d'apprentissage;

ATTENDU QUE les centres de service scolaire ont des critères de recrutement de personnel;

ATTENDU QUE certaines personnes de notre territoire ont déjà répondu aux critères d'embauche et que cette année ces mêmes personnes sont disponibles mais pas rappeler;

ATTENDU QUE des questions de sécurité des enfants sont soulevées, un surveillant pour +/- 60 élèves, sans compter les élèves avec des problèmes de santé sévère qui sans intervention rapide leur vie peut en dépendre;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Gervaise St-Amour, **PROPOSE ET IL EST RÉSOLU :**

QUE la Municipalité demande formellement au Centre de services scolaire concerné de mettre en place, dans les plus brefs délais, des mesures concrètes et structurantes pour assurer la présence stable de tout le personnel qualifié à l'École Sainte-Thérèse-de-Cayamant ;

QUE la Municipalité interpelle officiellement le député de la circonscription ainsi que le ministre responsable de l'Éducation afin :

1. D'assurer un financement adapté aux réalités de notre école élémentaire à classes multiniveaux ;
2. De prévoir des mesures incitatives spécifiques au recrutement et à la rétention du personnel de notre école ;
3. De garantir la présence d'au moins une aide à la classe pour chaque double niveau ;
4. D'assurer l'accès à des professionnels scolaires (orthopédagogues, psychoéducateurs, orthophonistes et autres spécialistes) en nombre suffisant ;
5. De mettre en place des mécanismes d'urgence lorsque la continuité des apprentissages pédagogique est compromise ;

QUE la Municipalité demande qu'un plan d'action clair, assorti d'échéanciers précis, soit présenté publiquement afin d'assurer la transparence ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription M. Robert Bussière, au ministre de l'Éducation, Mme Sonia LeBel, au Centre de services scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais, au Protecteur national de l'élève, à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi qu'aux autres municipalités du territoire pour un appui à Cayamant.

Il est essentiel de souligner que notre démarche en est une de partenariat, car nos enfants ne sont ni une variable d'ajustement budgétaire ni une statistique dans un tableau administratif.

Ils sont notre avenir collectif.

Chaque journée sans enseignant stable, sans ressource professionnelle suffisante, sans soutien en classe adapté aux doubles niveaux, est une journée où leurs droits fondamentaux sont fragilisés.

Un système d'éducation se juge à la manière dont il protège les plus vulnérables et soutient ceux qui bâtissent l'avenir.

Nous demandons des actions concrètes, rapides et structurantes.

Parce qu'aucun enfant du Québec, qu'il vive en milieu urbain ou rural, ne devrait voir son droit à l'éducation amoindri par un manque de ressources humaines.

Parce que derrière chaque décision administrative, il y a des visages d'enfants.

Et parce qu'au ministère, comme ici, il y a des êtres humains capables de faire le choix courageux de placer réellement les enfants au centre des priorités.

Agir maintenant, c'est notre devoir.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS

Début et fin : 19h15-----19h18.

Je soussignée, Cynthia Emond générale/greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h19.

Robert Berniquez
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Robert Berniquez, maire